

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 2015-1630/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers du Laboratoire national de santé publique ;
VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
Sur proposition du Ministère de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 30 avril 2019 ;

DECRETE

- ARTICLE 1 : Monsieur Hamidou SAMA, Mle 112 438 L, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur des marchés publics.
- ARTICLE 2 : Monsieur Salif SIGUIRE, Mle 247 157 E, Conseiller en gestion des ressources humaines, est nommé Directeur des ressources humaines.
- ARTICLE 3 : Monsieur Hamado KARENE, Mle 58 766 S, Inspecteur des impôts, est nommé Directeur de l'administration des finances du Laboratoire national de santé publique (LNSP).

ARTICLE 4 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 mai 2019



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé

Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO